



Rapport d'activité élevage 2025

Contenu

1. Introduction	3
2. Travail d'évaluation	3
2.1. Travail d'évaluation SAR.....	4
2.2. Travail d'évaluation mellifera.ch.....	4
2.3. Travail d'évaluation SCIV.....	5
3. Evaluation de la valeur d'élevage	5
3.1. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SAR.....	5
3.2. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de mellifera.ch ...	6
3.3. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SCIV.....	7
3.4. Enseignements généraux résultant de l'activité d'évaluation.....	8
3.5. Evaluation des performances dans les organisations de race.....	9
4. Stations de fécondation.....	9
4.1. Nombre d'unités de fécondation montées en stations de fécondation.....	9
4.2. Evolution des montées de reines en stations de fécondation A.....	10
4.3. Evolution des montées de reines en stations de fécondation B.....	11
5. Finances	12
6. Elevage de conservation	12
6.1 Projets de conservation.....	12
6.2 Contributions de conservation.....	12
7. Activités de la Commission d'élevage et du service spécialisé élevage.....	13
7.1. Commission d'élevage	13
7.2. Tâches et activités du service spécialisé élevage	13
8. Perspectives.....	13



Station de fécondation Sântis, photo apiservice

1. Introduction

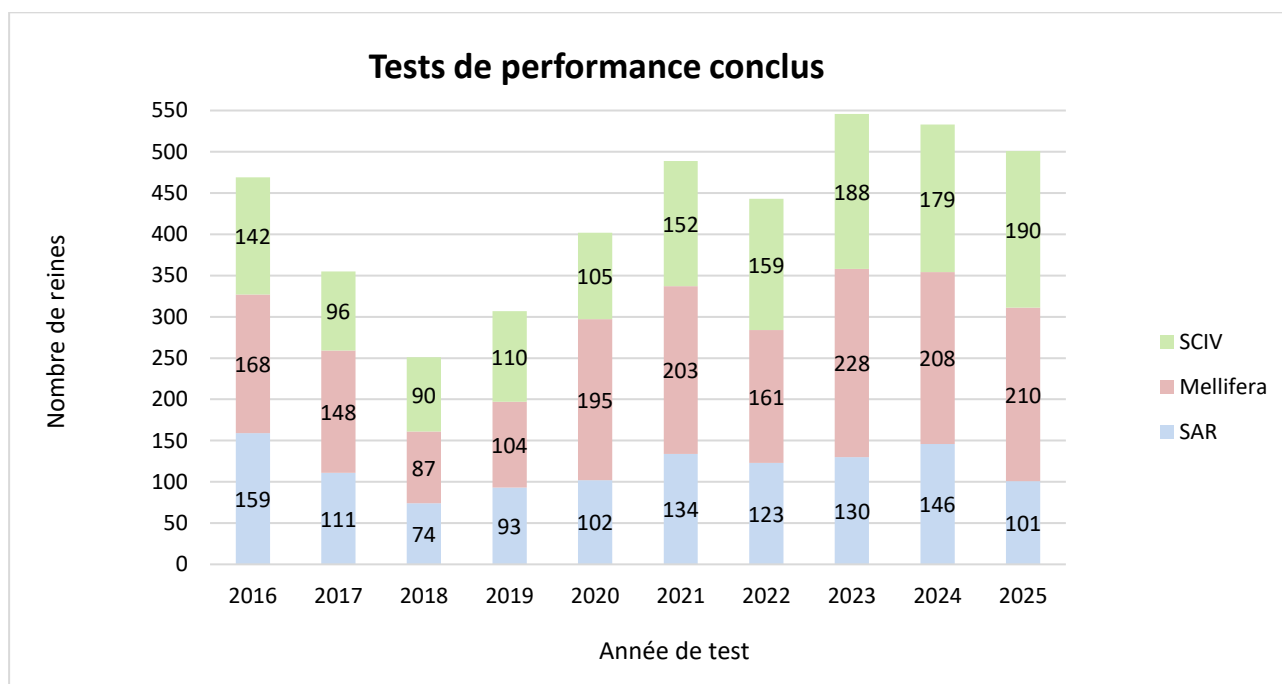
Ce rapport a pour but d'informer les responsables concernés de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), la Commission d'élevage, l'assemblée des associés d'apisuisse, apisuisse ainsi que tous les éleveurs d'abeilles intéressés des activités du service spécialisé élevage d'apisuisse.

Les tâches de ce dernier s'effectuent en conformité avec les prescriptions légales, les statuts d'apisuisse du 24 avril 2021, le règlement des tests de performance d'avril 2021 ainsi que par d'autres règlements, tels que le règlement des stations de fécondation et de l'insémination artificielle, le règlement du herd-book ainsi que le règlement d'estimation de la valeur d'élevage. Les valeurs des dix dernières années sont présentées et analysées dans les graphiques contenus dans ce rapport.

2. Travail d'évaluation

Ont participé aux tests de performance la section Carnica de la Société romande d'apiculture (SAR), mellifera.ch et la Schweizerische Carnicaimker-Vereinigung (SCIV).

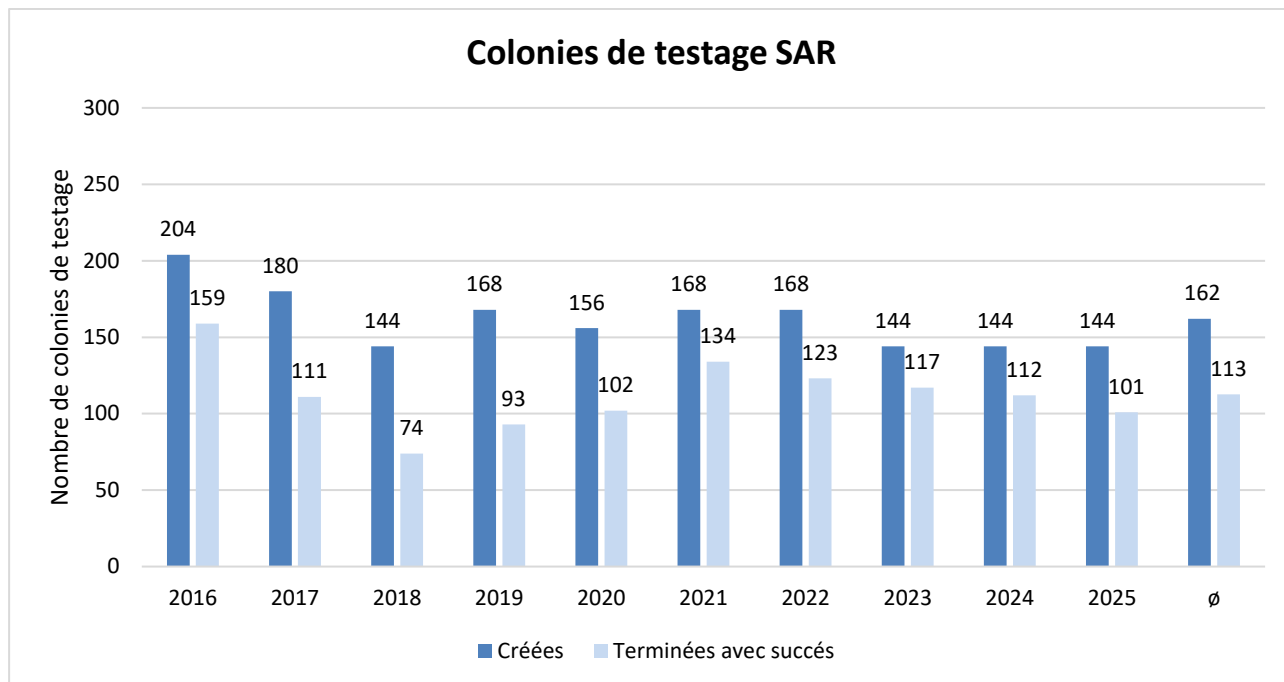
La représentation suivante montre les tests de performance conclus par les trois organisations de races, par année de testage, indépendamment d'un soutien financier de l'OFAG.



Les résultats suivants concernant les différentes organisations de races ne contiennent que les chiffres relatifs aux activités de testage **cofinancées** par l'OFAG.

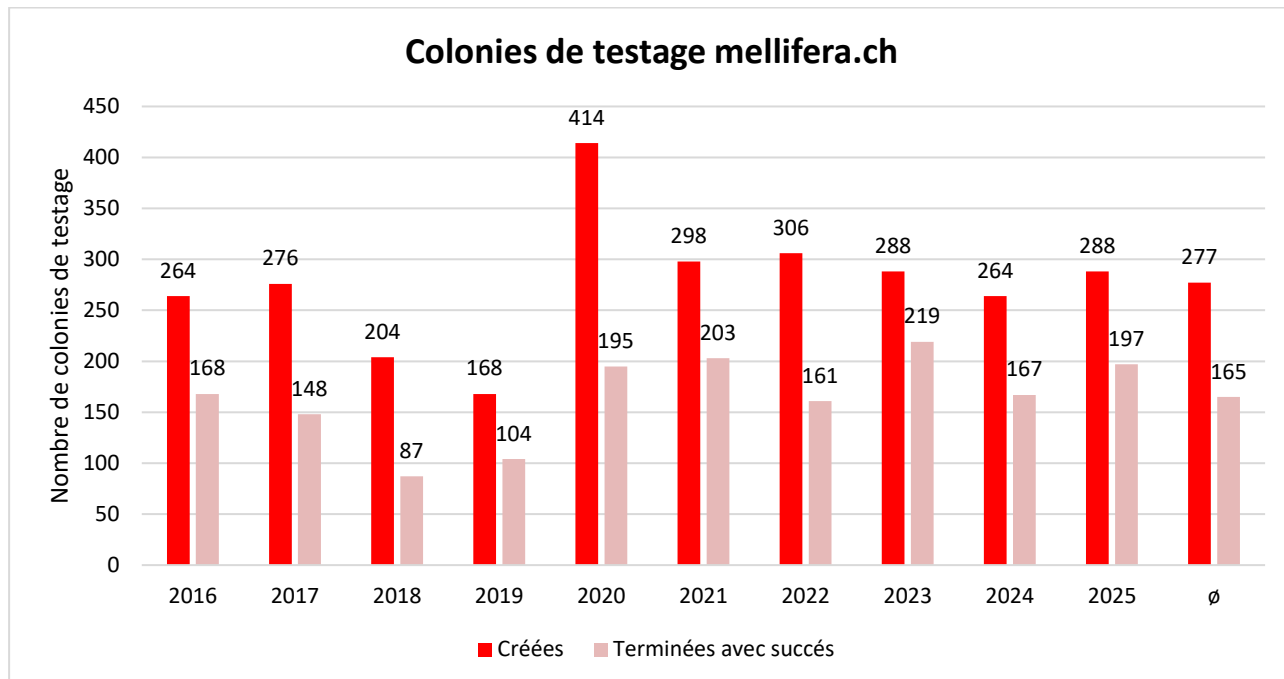
L'été 2024, 576 colonies de testage ont été créées dans un total de 48 ruchers de testage. Parmi elles, 353 ont terminé le test de performance en 2025. Avec 61 pour cent, le taux de réussite du testage a atteint une valeur de peu inférieure à la moyenne des dix dernières années (63%). En comparaison avec les années précédentes, on constate une stabilisation du nombre de ruchers de testage établis. On remarque que les deux organisations SAR et SCIV ont créé un nombre identique de colonies de testage par rapport à 2023 et 2024.

2.1. Travail d'évaluation SAR



L'été 2024, la SAR a installé 12 ruchers de testage à l'aveugle comprenant 144 colonies à évaluer. 2025, 101 colonies ont terminé le testage. Cela représente un taux de réussite de 70%, qui est légèrement supérieur à la moyenne sur 10 ans de 69%.

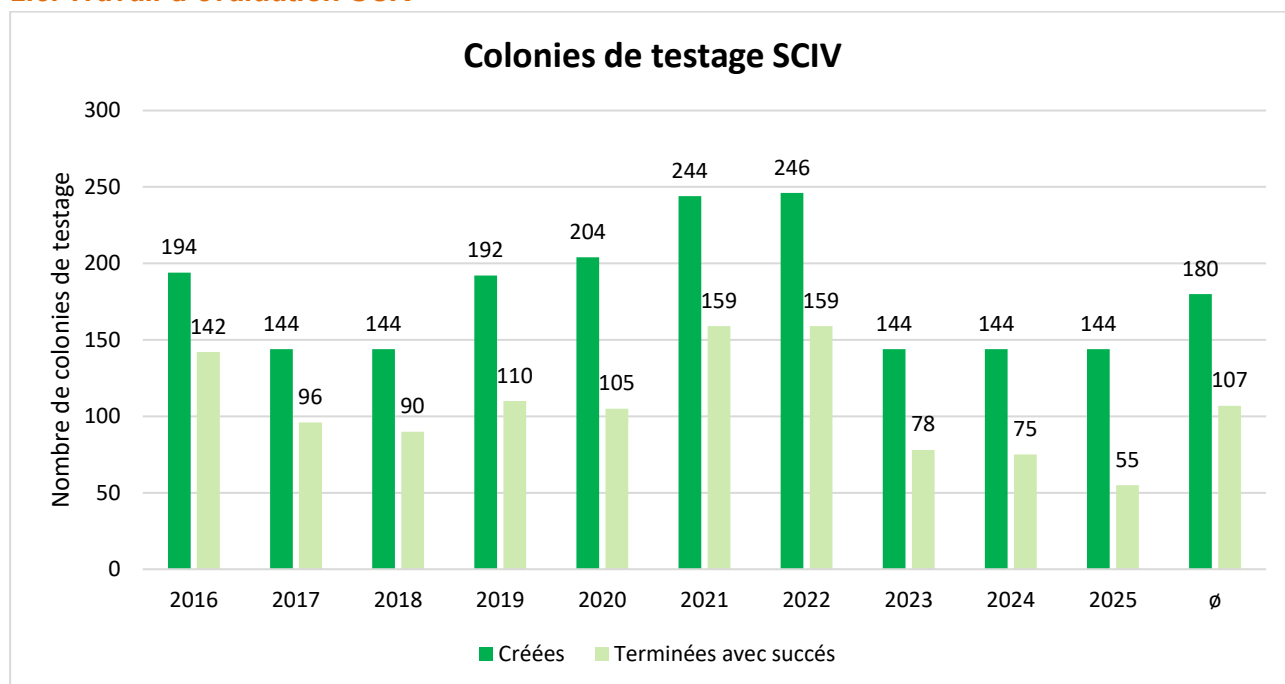
2.2. Travail d'évaluation mellifera.ch



mellifera.ch a constitué pendant l'été 2024 un total de 24 ruchers de testage. Il s'agit exclusivement de ruchers destinés à une évaluation à l'aveugle, comprenant chacun 12 colonies. Au total, 288 colonies de testage ont été constituées. Parmi elles, 197 reines ont pu être testées complètement. Le pourcentage de réussite atteint ainsi 68%. Il est supérieur à la

valeur de l'année 2024, qui était de 63%, et nettement au-dessus de la moyenne sur dix ans de mellifera.ch (60%).

2.3. Travail d'évaluation SCIV



Avec un total de 144 reines d'élevage en race pure introduites dans les colonies de testage l'été 2024, le nombre de reines évaluées l'année précédente a pu être maintenu. La SCIV a à nouveau renoncé au testage ouvert pour l'année écoulée, comme mellifera.ch. Les testeurs de la SCIV ont obtenu comme pour l'année d'évaluation précédente un taux de réussite inférieure à la moyenne, soit 38%. La valeur moyenne des testages effectués dans leur totalité au cours des 10 dernières années est de 59% pour la SCIV.

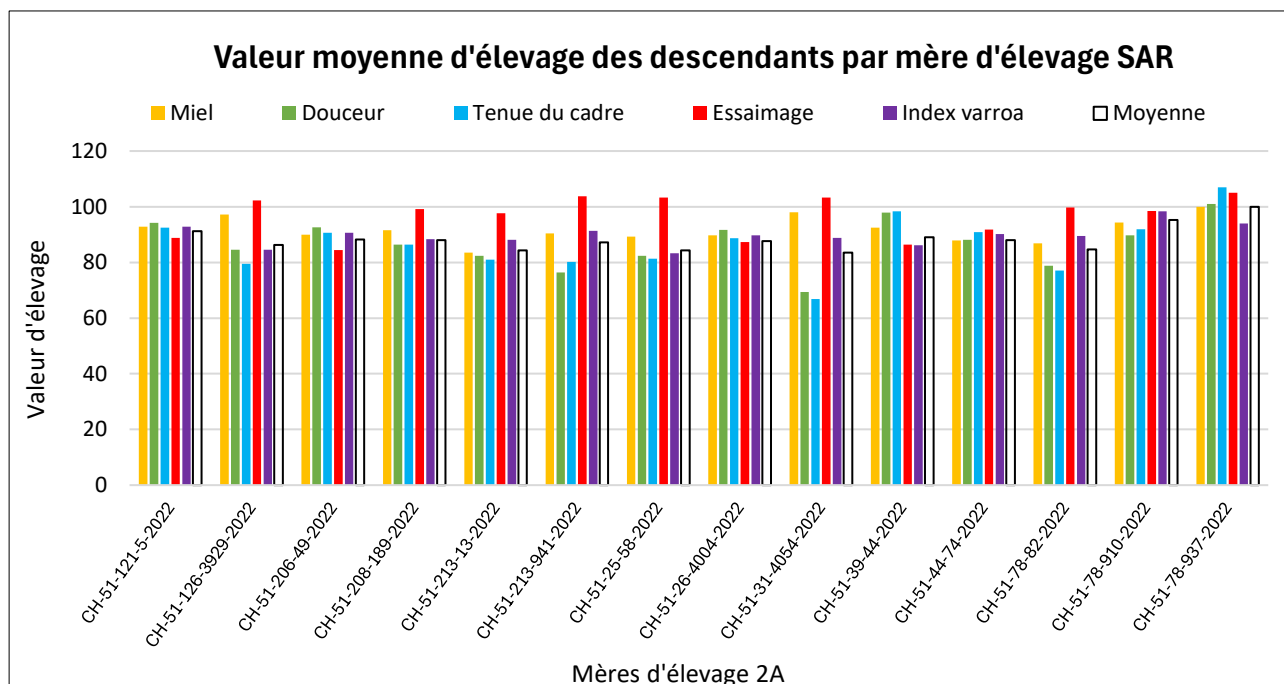
3. Evaluation de la valeur d'élevage

Pour la tenue du herd-book et le calcul des taux de consanguinité et des valeurs d'élevage, apisuisse utilise la banque de données d'élevage Beebreed. Les valeurs d'élevage sont accessibles au public sous www.beebreed.eu. La base de données de mellifera.ch a le numéro d'association élevage 50, celle de la SAR le numéro 51 et celle de la SCIV le numéro 52. Beebreed travaille avec une base pondérée. Cela signifie que la valeur d'élevage 100 correspond à la moyenne de toutes les reines testées d'une race au cours des 5 dernières années.

Les résultats suivants sont présentés **indépendamment** d'un soutien financier de l'OFAG.

3.1. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SAR

La SAR a testé complètement 101 reines filles de 14 mères d'élevage. Par mère d'élevage, entre 1 et 14 filles ont été évalués.



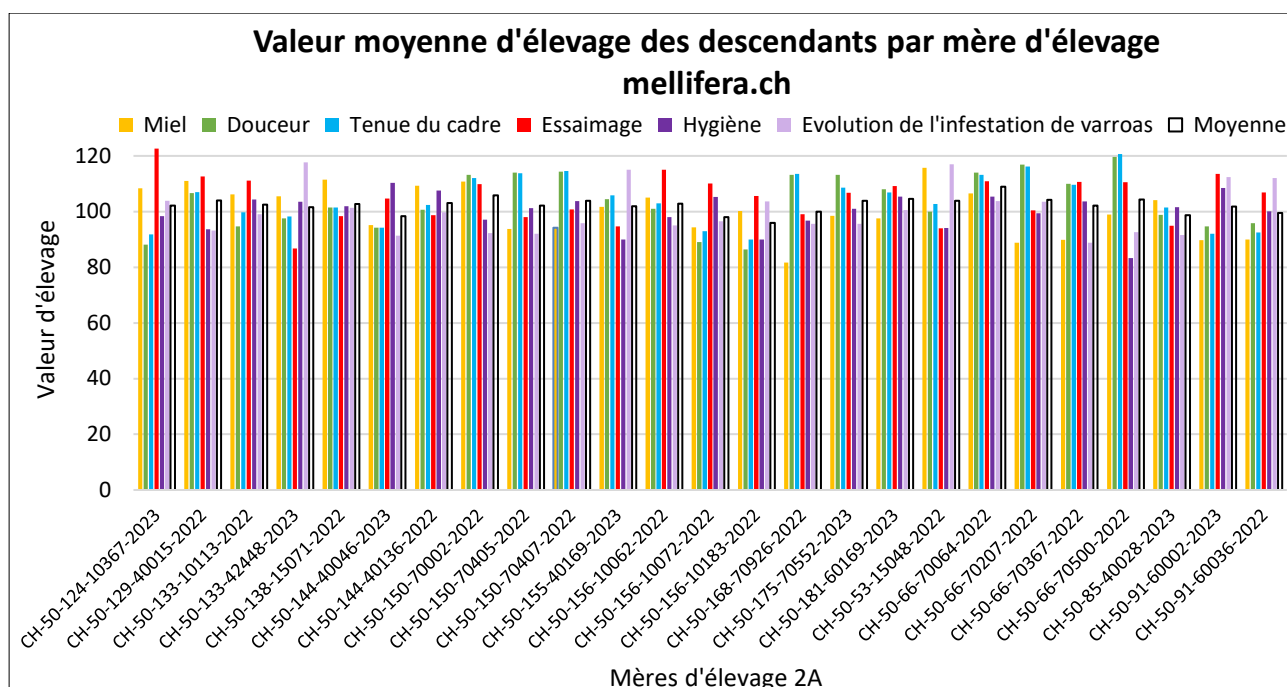
Sur les 101 reines de testage ayant totalement terminé le testage, 4 ont pu obtenir une valeur d'élevage supérieure ou égale à 100.

Part en pour cent des reines atteignant une valeur d'élevage de 100 ou plus : miel 7%, douceur 7%, tenue au cadre 7%, essaimage 45%, index varroa 3%.

3.2. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de mellifera.ch

mellifera.ch a évalué de manière complète 210 reines filles issues de 25 mères d'élevage. Entre 1 et 20 filles ont pu être évaluées par mère.

Depuis l'année de testage 2021, mellifera.ch a renoncé à l'évaluation de l'index varroa : les deux valeurs utilisées jusqu'alors pour le calcul de l'index sont valorisées de manière séparée en *comportement hygiénique* et *évolution de l'infestation Varroa*. Seule l'organisation de race mellifera.ch procède ainsi. C'est pourquoi les statistiques de testage de mellifera.ch diffèrent de celles de la SAR et de la SCIV pour ce critère de testage.

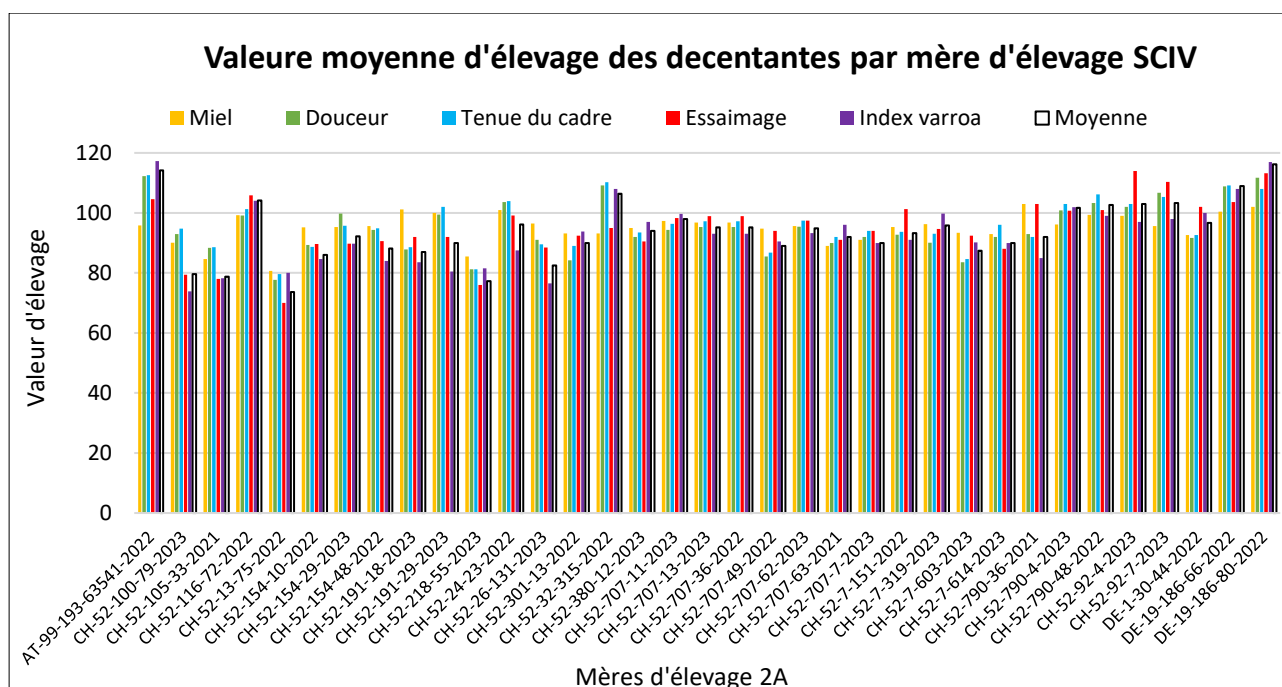


Sur un total de 210 reines ayant totalement terminé le testage, 7 reines ont obtenu une évaluation supérieure à la moyenne (≥ 100) pour les six critères évalués. Elles sont ainsi expressément recommandées pour la poursuite de l'élevage.

Part en pour cent des reines atteignant une valeur d'élevage de 100 ou plus :
miel 46%, douceur 66%, tenue au cadre 70%, essaimage 66%, comportement hygiénique 57%,
évolution de l'infestation varroa 43%.

3.3. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SCIV

La SCIV a testé complètement 190 reines filles de 35 mères d'élevage (nombre de mères d'élevage identique à l'année précédente). Entre 1 et 19 filles ont pu être évaluées par mère.



Sur les 190 reines testées, 47 ont obtenu une valeur d'élevage globale de ≥ 100 . Le pourcentage des reines qui ont obtenu une valeur d'élevage de 100 ou plus est comme suit : miel 17%, douceur 28%, tenue au cadre 32%, tendance à l'essaimage 32%, index varroa 27%.

3.4. Enseignements généraux résultant de l'activité d'évaluation

L'importance de la préservation de la diversité génétique de nos abeilles n'est plus à démontrer. Pour ce faire, les organisations d'élevage de races se sont fixées pour objectif de conserver le plus grand nombre possible de lignées d'élevage des différentes races. Chaque contexte régional, les conditions environnementales qui en résultent ainsi que les conditions météorologiques de plus en plus variées sollicitent fortement et de manière différenciée les abeilles. Seule une sélection ciblée à tous les niveaux ainsi qu'un contrôle des performances uniforme, basé sur les connaissances actuelles, permettront de conserver ou de préserver la diversité pour les générations futures. Pour obtenir une abeille adaptée aux conditions locales, le testage doit être effectué à l'échelle de toute la Suisse, selon des critères d'évaluation les plus identiques possibles.

Pour maintenir les différentes lignées de chaque race d'abeilles, les éleveurs sélectionnent les meilleures reines parmi celles qui ont été évaluées et en élèvent des descendantes. Les responsables des ruchers de testage accomplissent ensuite une tâche essentielle : seule une réalisation propre et consciencieuse du testage – ce qui comprend avant tout une documentation exacte et exhaustive du travail réalisé - permet de comparer les résultats obtenus et de prendre ainsi une décision sur l'aptitude à la reproduction.

Outre la santé des abeilles en relation avec le comportement hygiénique et l'index varroa (comme décrit ci-dessus, l'évaluation se fait de manière séparée chez mellifera.ch), les critères de douceur, de tenue au cadre, de lenteur à essaimer et de production de miel sont évalués. Bien entendu, les maladies telles que le couvain calcifié, le noséma, la loque américaine, la loque européenne et le virus des ailes déformées sont également prises en compte dans les évaluations. L'évaluation de ces critères supplémentaires peut - sans obligation - être effectuée sur décision des organisations de races.

3.5. Evaluation des performances dans les organisations de race

Les apicultrices et apiculteurs qui évaluent les colonies de testage assument une tâche décisive au sein des organisations de races. Malheureusement, il arrive régulièrement que des colonies ou des reines soient perdues pendant le déroulement de l'évaluation. Les raisons en sont diverses. Outre les pertes *naturelles*, des problèmes de santé des apicultrices et apiculteurs peuvent également entraîner des pertes. Il est donc dans l'intérêt fondamental de tous d'appuyer le testage sur un vivier de personnes aussi large que possible. Dans cet objectif, les organisations d'élevage proposent des formations continues et des séances d'information à ce sujet.

4. Stations de fécondation

Au cours de l'année 2025, les trois organisations de race affiliées à apisuisse (SAR, mellifera.ch et SCIV) ont exploité au total 16 stations de fécondation A et 30 stations de fécondation B, qui ont été soutenues par des subventions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

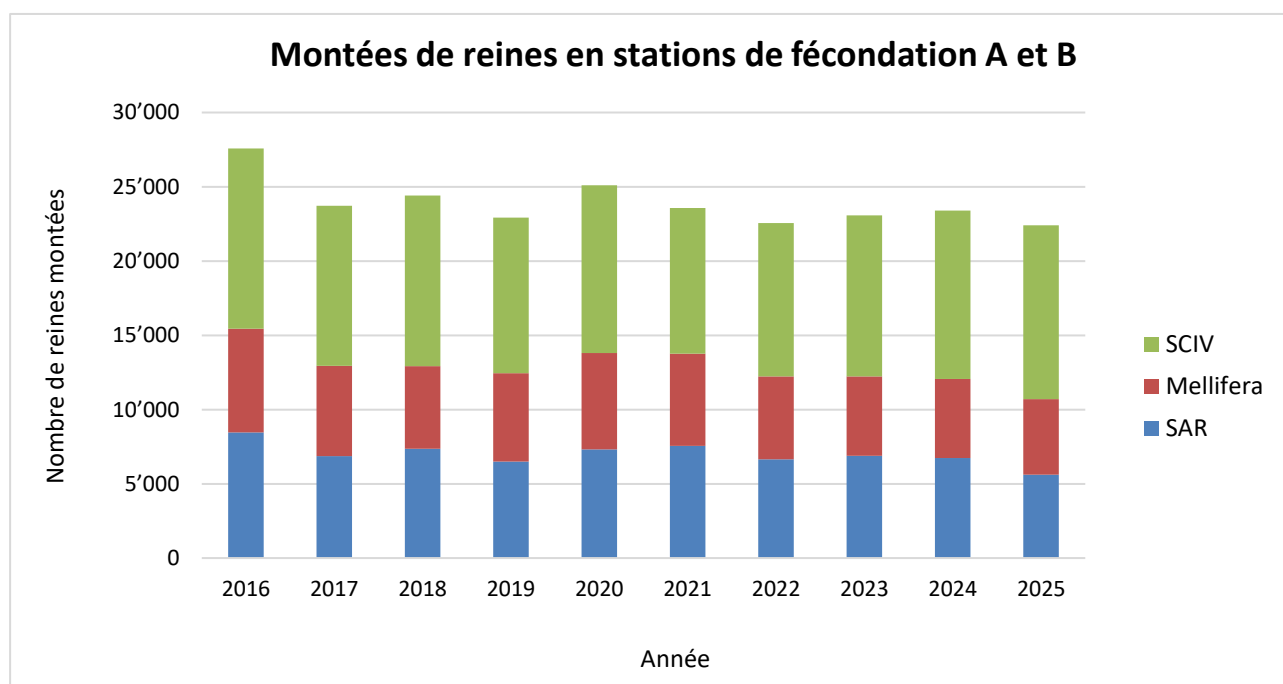
La Société romande d'apiculture (SAR) a géré six stations de fécondation A, mellifera.ch et la Schweizerische Carnicaimker-Vereinigung (SCIV) cinq chacun.

Quant aux stations de fécondation B, elles ont été 30 à bénéficier de subventions. Elles se répartissent comme suit :

- 1 station de fécondation de la SAR
- 11 stations de fécondation de mellifera.ch
- 18 stations de fécondation de la SCIV

Le nombre de stations de fécondation A et B a légèrement changé par rapport à l'année précédente. Un faible nombre d'unités de fécondation (<100) par station de fécondation empêche de recevoir un soutien financier de l'OFAG.

4.1. Nombre d'unités de fécondation montées en stations de fécondation

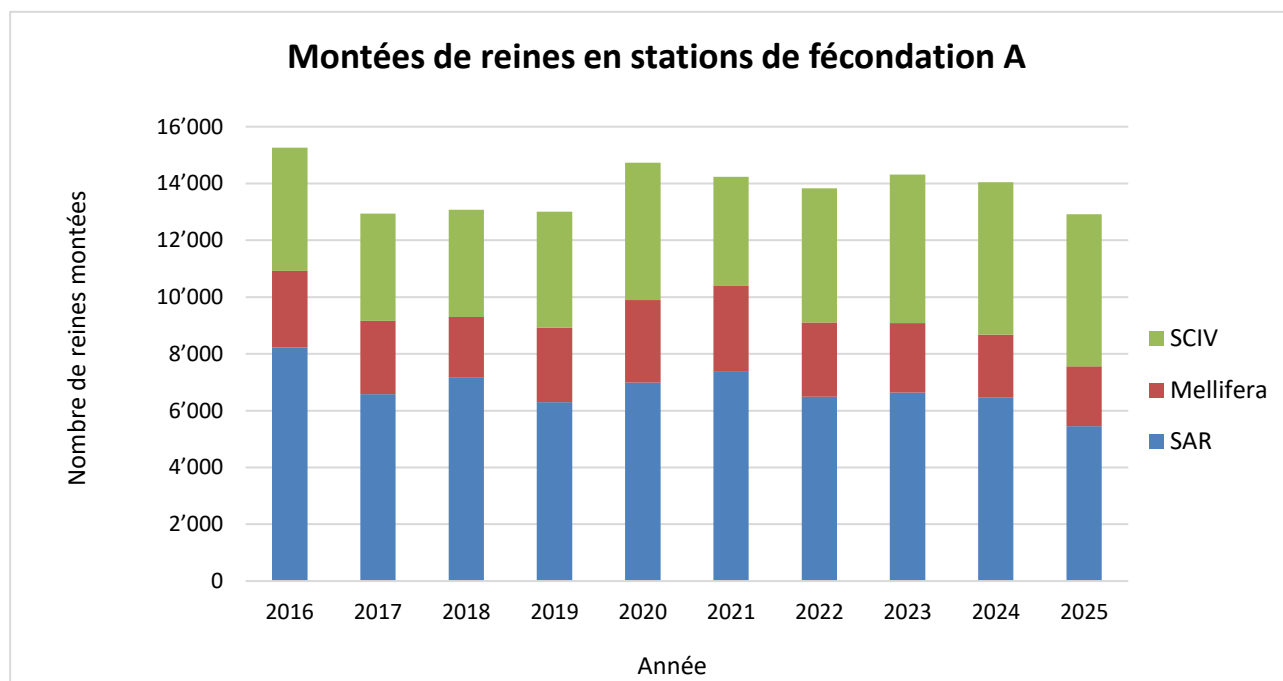


Au total, 22'399 unités de fécondation ont été montées en station, ce qui représente 1'000 de moins que pour l'année d'élevage 2024. Le nombre varie considérablement d'une station de fécondation à l'autre. Avec un total de 1'772 unités de fécondation, la station «Muotathal» de la SCIV a enregistré la plus forte demande en 2025, suivie par la station «Hongrin» de la SAR avec 1'425 unités montées. L'affluence n'a été que légèrement inférieure pour les stations de fécondation de la SAR «Les Toules», avec 1'267 unités de fécondation montées, et «Petit Mont» (1'246).

Le taux de réussite des fécondations varie entre 61 et 85% selon les stations de fécondation (les chiffres de la SAR manquent, puisque les résultats des fécondations ne sont pas relevés). Il faut tenir compte du fait qu'une fécondation désirée ne peut être obtenue qu'avec les faux-bourdon de la station de fécondation. Ce point n'est pas systématiquement analysé, raison pour laquelle il n'existe pas de chiffres correspondants.

Les organisations d'élevage de race font analyser régulièrement les colonies à mâles des stations de fécondation A. On constate régulièrement que toutes les reines ne répondent pas aux critères de pureté exigés. Ces contrôles montrent que, même à ce niveau d'élevage, des hybridations peuvent toujours se produire malgré toutes les précautions prises et un très fort engagement des éleveurs/éleveuses, testeurs/trices comme des responsables des stations de fécondation.

4.2. Evolution des montées de reines en stations de fécondation A



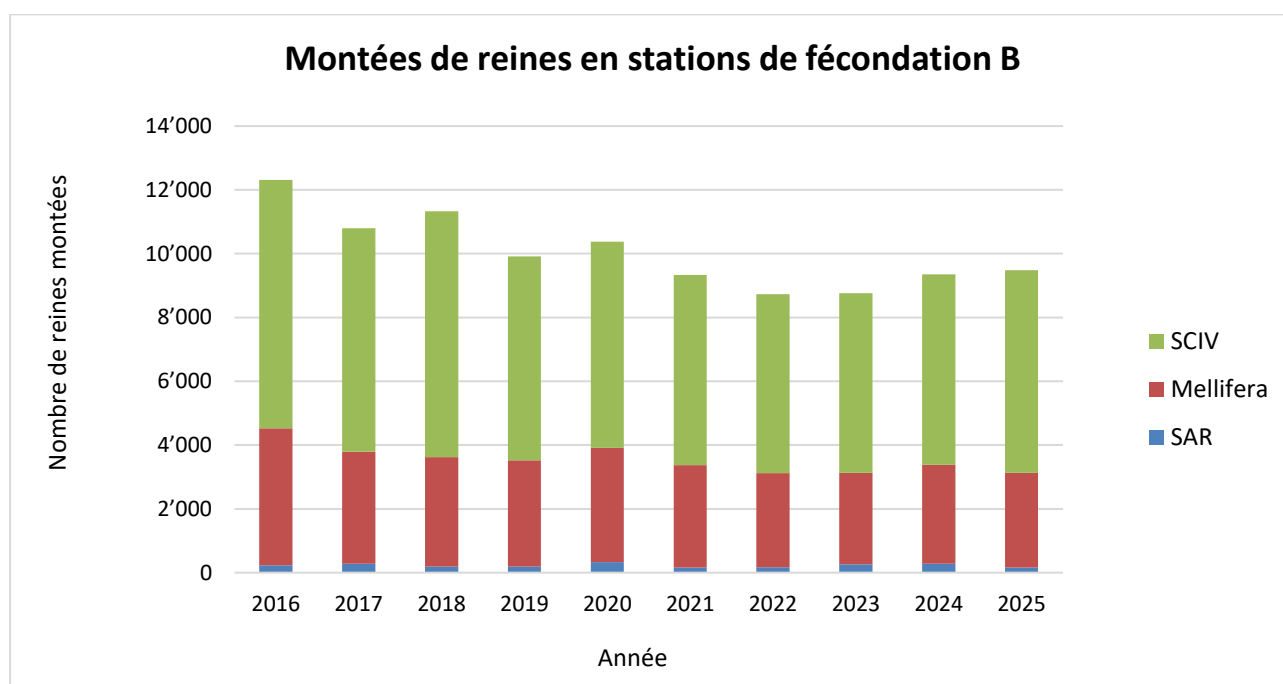
Les stations de fécondation A servent à l'accouplement ciblé des reines et sont principalement utilisées par les éleveurs gardant des lignées en race pure. L'objectif est de préserver la pureté raciale des différentes lignées d'élevage tout en les sélectionnant. Dans les deux associations Carnica, les stations de fécondation A sont gérées en tant que stations de fécondation avec une seule lignée. Chez mellifera.ch, quelques stations de fécondation en pool (différentes lignées sur la même station) sont gérées en plus des stations de fécondation avec une seule lignée.

Selon l'altitude, les stations de fécondation sont exploitées pendant une période d'environ deux mois, la plupart du temps de mi-mai à mi/fin juillet. De nombreuses stations de fécondation A se

trouvent dans des régions montagneuses isolées avec des conditions rudes. Pour cette raison, les colonies à mâles ne sont souvent présentes dans ces stations que pendant la saison des fécondations. La formation et l'élevage des colonies à mâles, qui nécessitent des compétences apicoles élevées, a généralement lieu dans des régions plus basses et donc plus chaudes, qui disposent d'une plus grande sécurité en matière de nourriture et de pollen.

Le nombre le plus élevé de reines montées dans les stations de fécondation A est celui de la SAR. 5'456 unités de fécondation ont été montées dans ses stations de fécondation A en 2025. La SCIV indique un total de 5'350 reines montées et mellifera.ch 2'109. Au total, 12'915 unités de fécondation ont donc été montées dans les stations de fécondation A des trois organisations de race au cours de l'année d'élevage écoulée.

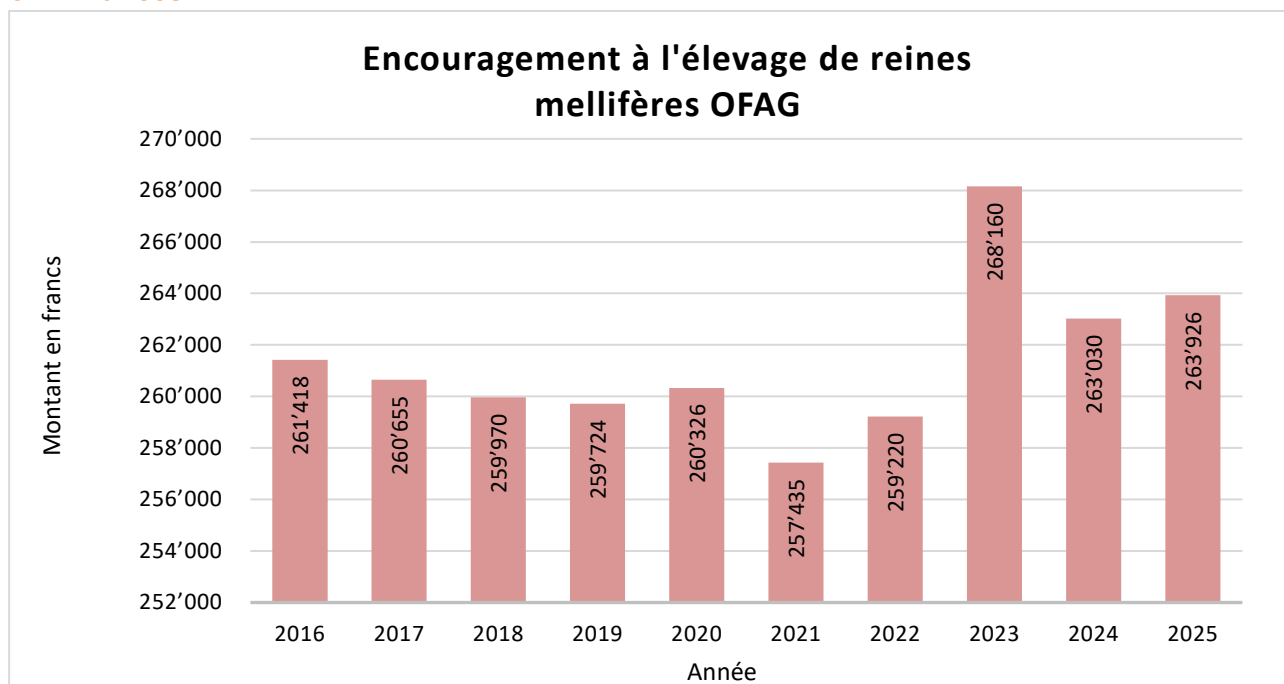
4.3. Evolution des montées de reines en stations de fécondation B



Les stations de fécondation B sont généralement situées dans des régions assez centrales, généralement facilement accessibles pour les apiculteurs qui n'ont ainsi pas un long trajet à faire. Ces stations sont très importantes. Elles servent à l'élevage de reines des colonies de production. La plupart des stations de fécondation B disposent de plusieurs lignées paternelles (stations de fécondation en pool), qui doivent garantir une diversité génétique aussi élevée que possible. Malheureusement, dans ce type de stations, l'influence extérieure est souvent nettement plus importante que dans les stations de fécondation A.

Au total, 9'484 unités de fécondations ont été montées en stations de fécondation B. L'organisation d'élevage SCIV en détient la plus grande part avec 6'353 montées, suivie de mellifera.ch avec 2'970 et de la SAR avec 161 reines. Ici aussi, les stations de fécondation avec un faible nombre de reines montées (< 100 unités de fécondation) sont incluses dans les statistiques, même si elles ne sont pas soutenues financièrement par l'OFAG.

5. Finances



Conformément à l'ordonnance suisse sur l'élevage, en vigueur depuis le 1er janvier 2016, 0.8% du budget total de l'élevage est disponible pour la promotion de l'élevage d'abeilles mellifères. Pour l'année 2025, 263'926.00 CHF ont été engagés. La SAR a reçu CHF 53'783.00 pour ses activités d'élevage, mellifera.ch CHF 103'810.00 et la SCIV CHF 45'594.00. Sur les CHF 60'739.00 restants, CHF 8'112.15 ont été consacrés au calcul de la valeur d'élevage (Beebreed) et CHF 52'626.85 au service spécialisé élevage d'apisuisse. En raison des préparations chronophages liées à l'Ordonnance sur l'élevage 2026, la part du budget allouée au service spécialisé élevage, qui était auparavant de 15% et suffisait à couvrir les besoins, a été augmentée en 2024 et 2025.

6. Elevage de conservation

6.1 Projets de conservation

Les projets de conservation soutenus par la Confédération ont pour but de préserver la diversité des races indigènes. L'abeille noire *Apis mellifera mellifera* est la seule race d'abeilles suisse considérée comme indigène. En 2025, l'OFAG n'a financé aucun projet de conservation de l'abeille noire.

6.2 Contributions de conservation

Au cours de l'année 2025, l'OFAG a versé pour la première fois des contributions de conservation pour les reines de la race *Apis mellifera mellifera*. Ces contributions ont pour objectif de soutenir financièrement les propriétaires de populations d'animaux d'élevage suisses menacées. Chez les abeilles mellifères, cette possibilité concerne l'abeille noire. Au total, en 2025, des aides financières pour 12 reines, d'un montant de CHF 285.60 chacune, ont pu être demandées à l'OFAG.

7. Activités de la Commission d'élevage et du service spécialisé élevage

7.1. Commission d'élevage

La commission d'élevage s'est réunie trois fois au cours de l'année écoulée : le 19 mars, le 29 août et le 27 octobre.

En 2025, la commission a été présidée par Kurt Nobs. Les autres membres étaient Silvio Streiff (BienenSchweiz), Benjamin Dainat (Agroscope), Sarah Gerster et Céline Jurik (SAR ; association régional et organisation d'élevage de race), Nils Michel (SCIV), Ruedi Dahinden (mellifera.ch), Karl Ruprecht (Buckfastimkerverband, sans droit de vote) et Raphael Giossi (apiservice, sans droit de vote). Un grand merci à tous les participants - ils contribuent fortement à faire avancer l'apiculture suisse.

7.2. Tâches et activités du service spécialisé élevage

Le service spécialisé élevage prend en charge les aspects administratifs de l'élevage sur mandat d'apisuisse et est rattaché à apiservice sur le plan organisationnel. En collaboration avec le Centre de recherche apicole (CRA), il documente les nouveaux développements scientifiques dans le domaine de l'élevage à l'intention de la commission d'élevage d'apisuisse et établit des évaluations concernant le testage et les estimations des valeurs d'élevage. Il est responsable du décompte annuel des subventions destinées à la promotion de l'élevage et coordonne/contrôle les décomptes des organisations d'élevage de races. Il est l'interlocuteur principal de l'OFAG pour les questions relatives à l'apiculture et à l'Ordonnance sur l'élevage 2026.

Dans la mesure du possible, le service spécialisé élevage soutient la formation et le perfectionnement des responsables des cours d'élevage, entretient des échanges avec les organisations d'élevage des races, et présente des exposés sur le thème de l'élevage lors de la formation d'apiculteur avec brevet fédéral.

Le service d'élevage organise et rédige le procès-verbal des séances de la commission d'élevage et actualise au besoin, en collaboration avec la commission, les documents/règlements d'apisuisse en vigueur.

Le service spécialisé élevage est financé par un pourcentage du budget de l'élevage des abeilles pour les tâches concernant toutes les races et par une contribution fixée au préalable avec mellifera.ch pour les tâches liées aux projets de conservation. Au cours de l'année sous revue, le service spécialisé élevage a enregistré des comptes annuels équilibrés.

La responsabilité du service spécialisé élevage est assurée par Raphael Giossi, depuis le printemps 2021.

8. Perspectives

Actuellement, la commission d'élevage et les organisations de races ainsi que d'autres acteurs se penchent fortement sur les thèmes suivants :

- Préparation en relation avec l'ordonnance sur l'élevage 2026 ; Les adaptations importantes à venir de l'ordonnance sur l'élevage, vont également demander des adaptations fondamentales pour les éleveurs et les testeurs d'abeilles mellifères. Cela comprend également une mise à jour générale du règlement sur l'élevage et des annexes correspondantes ainsi que des modifications concernant la comptabilité liée à l'élevage, des flux financiers et des activités d'élevage soutenues.

- Assurer les puretés de fécondation souhaitées dans les stations de fécondation (assurance qualité).

Il est très important d'intégrer à l'apiculture les connaissances acquises par la recherche. On s'assure ainsi de disposer des outils nécessaires et de moyens à la pointe de la connaissance pour mener à bien les efforts de sélection chez les abeilles. Ce n'est qu'ainsi que les progrès génétiques peuvent être atteints, documentés et comparés.